

*Initiatives ministérielles*

Les actions de ce gouvernement sont tout simplement insensées. Vous ne pouvez retirer le filet de sécurité et appauvrir ainsi les gens au moment même où ils cherchent à changer d'emploi. Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités et force les autres paliers de gouvernements à assumer ses problèmes.

Dans certaines régions, ceux à qui on refuse les prestations d'assurance-chômage en vertu des dispositions concernant les motifs valables ne seront pas automatiquement admissibles à l'aide sociale. Dans certaines provinces, les municipalités ont le pouvoir discrétionnaire d'ajuster ou de retarder le versement de prestations d'aide sociale à ceux qui quittent volontairement leur emploi. Il est peu probable qu'une personne soit admissible immédiatement à l'aide sociale, ni qu'elle y ait droit pendant la période d'étude de son dossier ou durant le processus d'appel puisque, pour avoir droit aux prestations d'aide sociale, il faut avoir épuisé toutes ses économies ou être presque sans ressources.

Auparavant, le système d'assurance-chômage du Canada était humanitaire. La plupart des pays du G-7 versent des prestations d'assurance-chômage après un départ volontaire. Le Japon, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni imposent des pénalités aux employés qui quittent leur emploi, mais ils ne leur refusent pas entièrement les prestations. Seul ce gouvernement sans cœur ferait une telle chose.

[Français]

Comment ces propositions vont-elles permettre aux 130 000 jeunes Québécois et Québécoises de trouver l'emploi requis pour assurer leur avenir ainsi que celui de leur province et de notre pays?

• (1230)

Cette loi ne fait rien d'autre que punir les chômeurs pour l'inefficacité de ce gouvernement. Nous avons besoin de programmes pour aider les citoyens et citoyennes de Saint-Laurent—Cartierville à trouver des emplois permanents. Nous, du Parti libéral, proposons une nouvelle direction pour l'économie canadienne, direction qui remettrait les Canadiens au travail. Si les Conservateurs ne peuvent plus diriger, nous sommes prêts à relever le défi.

[Traduction]

Avant de terminer, monsieur le Président, j'aimerais citer notre porte-parole; il a dit: «Si le gouvernement veut vraiment contenir les dépenses, pourquoi ne renonce-t-il pas à dépenser 4,4 milliards de dollars pour se doter d'une flotte d'hélicoptères de détection des sous-marins, ou du moins pourquoi ne réduit-il pas la somme affectée à ce projet? Si le gouvernement veut

vraiment mettre de l'ordre dans ses finances, pourquoi ne récupère-t-il pas les 16,1 milliards de dollars cachés par des compagnies canadiennes dans des paradis fiscaux comme la Barbade, Chypre et le Liberia?

La vérité c'est que le gouvernement n'a aucune stratégie précise pour contenir ses dépenses et, en un sens, les Canadiens les plus vulnérables sont maintenant forcés de payer pour cette mauvaise gestion économique. Le gouvernement a la responsabilité morale de dire aux Canadiens comment il compte préparer notre nation à relever les défis de l'avenir. Or, cette mesure législative montre que celui-ci a abdiqué cette responsabilité».

Ces mots sont de notre porte-parole, le député de York-Nord.

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, j'interviens en mon nom personnel et au nom de mon parti, le NPD, pour exprimer certaines opinions au sujet de ce projet de loi.

On remarquera que le gouvernement ne défend pas le projet de loi aujourd'hui. Les ministériels ne veulent même rien entendre d'un certain nombre d'amendements très sérieux présentés par le député de Timmins—Chapleau qui ne veut qu'améliorer quelque peu un mauvais projet de loi. Il a présenté un certain nombre d'amendements sur lesquels je vais me pencher dans un instant.

Où est le gouvernement? Les ministériels ne font absolument rien au sujet de ce projet de loi. Tout à l'heure, le député de Nanaimo, qui intervenait au nom du NPD, a examiné les causes générales de la récession économique et il a accusé le gouvernement de cacher son incapacité de relancer l'économie canadienne en s'en prenant aux pauvres et aux travailleurs. C'est ce qu'il fait dans ce projet de loi notamment.

Le député néo-démocrate de Brant est intervenu tout à l'heure. Il est le critique de notre parti pour les questions relevant du solliciteur général et il a dit qu'au fond les criminels ont plus de droits que les pauvres prestataires aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. Il a précisé qu'en droit criminel, une personne est innocente jusqu'à ce qu'on prouve sa culpabilité, alors que dans le système de l'assurance-chômage—et je souligne le terme assurance comme il l'a fait—le fardeau de la preuve est inversé et il devient de plus en plus difficile pour les travailleurs ordinaires de toucher des prestations après avoir perdu leur emploi.

Bon nombre de mes électeurs de la circonscription de Port Moody—Coquitlam, dans une banlieue de Vancouver, en Colombie-Britannique, travaillent, mais pas mal d'entre eux craignent de perdre leur emploi et si cela leur arrive, s'ils doivent avoir recours à l'assurance—